

CRUCIBLE S.A., Chancy

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 janvier 2004, à 9 h, en l'Etude de Me Costin van BERCHEM, 20, place d'Armes, à Carouge, avec l'ordre du jour suivant:

1. Réduction du capital-actions de Fr. 101 500.– à Fr. 10 150.– ensuite de pertes, par réduction de la valeur nominale de chaque action au porteur de Fr. 10.– à Fr. 1.– et réaugmentation simultanée du capital-actions de Fr. 10 150.– à Fr. 101 500.– par l'émission de 91 350 actions au porteur de Fr. 1.– chacune, libérées en espèces.
2. Augmentation du capital-actions de Fr. 101 500.– à Fr. 175 030.– par l'émission de 73 530 actions au porteur de Fr. 1.– chacune, libérées en espèces.
3. Transfert du siège social de Chancy à Nyon.
4. Radiation de l'inscription de la succursale de Nyon.
5. Nomination d'un nouvel organe de révision.
6. Modifications statutaires.
7. Divers.

Le conseil d'administration recommande l'adoption de tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires devront justifier de leur qualité d'actionnaires en présentant les titres ou un certificat de blocage délivré par une banque dépositaire.

Le conseil d'administration